

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 7 MAI 2013, À 20 H.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 2 avril 2013
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du PIQM
  - 5.2 Autorisation de signature – Acte de servitude – Hydro-Québec
  - 5.3 Autorisation – Demande de subvention – Volet 1.4 PIQM – Projet de collecte des eaux usées et construction d'une conduite d'eau potable – Rue Bachand
  - 5.4 Engagement sous probation – Contremaître général des travaux publics
  - 5.5 Prolongement de la période de probation – Directeur des services techniques
  - 5.6 Inscription – 6<sup>e</sup> rencontre Villes et Villages en santé de la Montérégie
  - 5.7 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour
  - 5.8 Résolution d'appui – Livre Blanc municipal « L'avenir à un lieu »
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois d'avril 2013
  - 6.2 Autorisation de signature – Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt no 452-E
  - 6.3 Dépôt – Rapport semestriel
  - 6.4 Autorisation – Affectation au surplus affecté eau et égouts
  - 6.5 Renonciation – Financement non utilisé
  - 6.6 Dépôt – Rapport financier 2012 consolidé
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
  - 7.1 Mandat pour cinq (5) ans – Union des municipalités du Québec – Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
  - 7.2 Octroi de contrat – Location d'une excavatrice sur chenille
  - 7.3 Octroi de contrat – Travaux de construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle (Phase 1) (APP-13-014-TP)
  - 7.4 Embauche d'étudiants – Service des travaux publics pour la saison estivale 2013
  - 7.5 Autorisation – Octroi de la gestion du contrat – Collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

## **8. URBANISME**

- 8.1 Dérogation mineure 13-DM-07 – 1475, chemin de Chambly
- 8.2 Dérogation mineure 13-DM-08 – Lot projeté no 5 283 023 – 2913 à 2935, rue des Galets
- 8.3 Demande 13-PIIA-06 – Affichage commercial – 1475, chemin de Chambly
- 8.4 Demande 13-PIIA-07 – Projet de développement sous forme de projet intégré avec rue privée – Pointe nord de l'île aux Lièvres
- 8.5 Cession de terrain pour fins de parc – Permis de lotissement – Lot no 4 945 689 – Partie commerciale du Quartier Branché
- 8.6 Acceptation d'un projet de lotissement avec ouverture de rue – Lot no 4 759 889

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Dépôt du sommaire des états financiers 2012 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 10.1 Demande d'aide financière – Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés
- 10.2 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno – Remise de diplômes honorifiques et Gala Méritas de 5<sup>e</sup> secondaire
- 10.3 Demande d'aide financière – AFEAS Chambly-Carignan
- 10.4 Demande de prêt de salle – Zumbathon
- 10.5 Permission de sollicitation porte à porte – Fondation canadienne Espoir jeunesse
- 10.6 Demande d'aide financière – Relais pour la vie de Chambly – Société canadienne du cancer Richelieu

## **11. ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Proclamation – 29 mai 2013 – Jour de l'Abeille à Miel

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

- 12.1 Paiement de facture 2013-000038 – Association de hockey mineur de Chambly, saison 2012-2013

## **13. RÉGLEMENTATION**

- 13.1 Dépôt – Certificat de tenue de registre – Règlement no 454-E
- 13.2 Dépôt – Procès verbal de correction – Règlement no 452-E
- 13.3 Adoption – Règlement no 243-103  
Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme
- 13.4 Adoption – Règlement no 243-104  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster des dispositions d'implantation et de permettre des résidences unifamiliales jumelées d'un seul étage du côté Est du prolongement du boulevard Désourdy
- 13.5 Avis de motion – Règlement no 456-U  
Règlement de construction
- 13.6 Adoption – Projet de règlement no 456-U  
Règlement de construction

- 13.7 Avis de motion – Règlement no 453-1-E  
Règlement no 453-1-E modifiant le règlement no 453-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 100 000 \$.

## **14. INFORMATIONS**

### **15. DIVERS**

- 15.1 Inscription – Colloque Événement Couronne Sud : Tous ensemble d'une seule voix  
15.2 Création – Service des incendies  
15.3 Mandat – Consultant spécialisé en incendie  
15.4 Embauche – Directeur du service des incendies  
15.5 Mandat – Directeur général – Prolongement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

M<sup>me</sup> Louise Lavigne, mairesse

M<sup>mes</sup> Elena Sanchez, conseillère  
Louise Bisailon Marcil, conseillère  
Marguerite Roussel, conseillère  
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller  
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général, Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier ainsi que Benoît Fortier, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13-05-173

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**13-05-174**

##### **4.1 Séance ordinaire du 2 avril 2013**

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2013.

#### **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

**13-05-175**

##### **5.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du PIQM**

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir une aide financière, il est nécessaire de procéder à la signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités concernant les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole d'entente.

**13-05-176**

##### **5.2 Autorisation de signature – Acte de servitude – Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT l'acte de servitude Hydro-Bell (aérien-souterrain) portant le numéro de dossier Bell MA 95494 CONV;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude Hydro-Bell no de dossier Bell MA 95494 CONV.

**13-05-177**

##### **5.3 Autorisation – Demande de subvention – Volet 1.4 PIQM – Projet de collecte des eaux usées et construction d'une conduite d'eau potable – Rue Bachand**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de collecte des eaux usées et construction d'une conduite d'eau potable de la rue Bachand;

CONSIDÉRANT que la municipalité a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Carignan autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.4 du PIQM relativement au projet de collecte des eaux usées et construction d'une conduite d'eau potable de la rue Bachand;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Alain Cousson, directeur général, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de collecte des eaux usées et construction d'une conduite d'eau potable de la rue Bachand dans le cadre du volet 1.4 du PIQM.

#### **5.4 Engagement sous probation – Contremaître général des travaux publics**

**13-05-178**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Alain Cousson, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER sous probation monsieur Michel Samson au poste de contremaître général des travaux publics, le tout conformément aux termes et conditions à intervenir entre les parties, et ce, rétroactivement au 29 avril 2013;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat à intervenir.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-141.

**5.5 Prolongement de la période de probation – Directeur des services techniques**

**13-05-179**

CONSIDÉRANT que la période de probation de douze (12) mois de M. Daniel Turcotte au poste de directeur des services techniques arrive à échéance le 22 mai 2013;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE prolonger de six (6) mois la période de probation de M. Daniel Turcotte;

QUE ledit prolongement soit calculé à partir du 8 mai 2013.

**5.6 Inscription – 6<sup>e</sup> rencontre Villes et Villages en santé de la Montérégie**

**13-05-180**

CONSIDÉRANT la 6<sup>e</sup> rencontre Villes et Villages en santé de la Montérégie qui se tiendra le 13 juin prochain à Coteau-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la conseillère Elena Sanchez à la 6<sup>e</sup> rencontre Villes et Villages en santé de la Montérégie;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

**5.7 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour**

**13-05-181**

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Julie Paradis, responsable des camps de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER comme employé(e)s étudiant(e)s à titre de moniteurs au service des loisirs pour la saison estivale 2013 :

- Mme Ophélie Lacasse
- Mme Alexandra Paradis
- M. Philippe-Antoine Deslandes-Brosseau
- M. David Filippone
- Mme Rébecca Deslandes Brosseau
- M. Philippe Coutu-Hénault
- M. Anthoni Roch
- Mme Joanie Desroches
- Mme Marie-Christine Dionne
- Mme Gabrielle Gamelin

Pour le service de garde :

- Mme Rosalie Roch

Comme accompagnatrice :

- Mme Anne-Sophie Champeaux

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

### **5.8 Résolution d'appui – Livre Blanc municipal « L'avenir à un lieu »**

**13-05-182**

CONSIDÉRANT que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* »;

CONSIDÉRANT que le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré premièrement d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on y retrouve des universitaires, juristes et fiscalistes;

CONSIDÉRANT que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

CONSIDÉRANT que le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

## **6. FINANCES**

### **6.1 Déboursés du mois d'avril 2013**

**13-05-183**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Héléne Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril pour un montant de 44 475,50 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 597 184,96 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

### **6.2 Autorisation de signature – Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt no 452-E**

**13-05-184**

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt no 452-E autorisant les travaux de réfection du ponceau et de la chaussée de la rue René-Poupart sur le cours d'eau Roy, décrétant des travaux de 297 000 \$ et un emprunt à long terme de 205 563 \$ par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation de territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 175 224 \$ qui permettra de payer les factures et les fournisseurs jusqu'à l'émission de la dette permanente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Héléne Hayeur Car et résolu à l'unanimité :



D'AUTORISER la mairesse et le trésorier à signer pour et au nom de la Ville un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 452-E.

### **6.3 Dépôt – Rapport semestriel #1**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport semestriel numéro 1.

### **6.4 Autorisation – Affectation au surplus affecté eau et égouts**

**13-05-185**

CONSIDÉRANT le rapport financier de l'année 2012, non consolidé et vérifié, présentant un écart favorable de 185 559 \$ entre le budget 2012 vs réel 2012 pour l'activité étangs-égouts;

CONSIDÉRANT que des sommes importantes seront requises prochainement à cette activité et que lesdites sommes proviennent d'un tarif sectoriel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'affectation de 185 559 \$ au surplus affecté eau et égouts.

### **6.5 Renonciation – Financement non utilisé**

**13-05-186**

CONSIDÉRANT les résolutions nos 11-01-15, 12-01-15 et 13-01-13 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour différents projets tel que :

- Règlement no 384 Subvention pour enfouissement des fils
- 08-12 Réfection champ d'épuration CC et garage
- 11-04 Refonte du site Internet
- 12-06 Inventaire fosse septique
- 13-03 Photocopieur Urbanisme
- 13-07 Rotation matériel informatique 2013

CONSIDÉRANT que ces dépenses une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie non utilisée pour une somme totalisant 13 557,64 \$;

D'AMENDER les résolutions nos 11-01-15, 12-01-15 et 13-01-13 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement;

DE retourner au fonds d'administration la partie du montant de financement approuvée et non utilisée pour les projets depuis plus de 5 ans soit une somme de 32 969,25 \$.

## **6.6 Dépôt – Rapport financier 2012 consolidé**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2012 consolidé.

## **7. SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1 Mandat pour cinq (5) ans – Union des municipalités du Québec – Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)**

13-05-187

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel, précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles et précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Carignan confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil municipal à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## **7.2 Octroi de contrat – Location d'une excavatrice sur chenille**

**13-05-188**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la location d'une excavatrice sur chenille de type KX-121;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de location d'une excavatrice sur chenille de type KX-121 pour 5 mois à Centre de location Chambly inc. au montant de 15 636,75 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-531.

## **7.3 Octroi de contrat – Travaux de construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle (Phase 1) (APP-13-014-TP)**

**13-05-189**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de construction d'une

aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Marie-Anne Est;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Marie-Anne Est à Construction DJL inc. au montant de 168 270,74 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

#### **7.4 Embauche d'étudiants – Service des travaux publics pour la saison estivale 2013**

**13-05-190**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER Madame Darykim Cloutier ainsi que messieurs Frédéric D. Martineau et Guillaume Dumont à titre d'étudiant(e)s pour la saison estivale 2013;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

#### **7.5 Autorisation – Octroi de la gestion du contrat – Collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu**

**13-05-191**

CONSIDÉRANT la résolution no 12-11-473 statuant que le conseil municipal soit favorable à ce que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu déclare compétence eu égard à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé par appel d'offres pour le contrat de collecte des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 582 700 \$ pour cinq (5) ans payable à la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu pour la gestion du contrat de collecte des matières recyclables avec bac bleu de 360 litres pour l'ensemble des résidences et des commerces de la Ville de Carignan pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2016;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-45210-446.

## **8. URBANISME**

### **8.1 Dérogation mineure 13-DM-07 – 1475, chemin de Chambly**

**13-05-192**

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes appliquées l'une sur le mur en façade et l'autre sur le mur latéral du nouveau bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que le bâtiment localisé dans la zone C38, en bordure du chemin de Chambly, offre une grande visibilité;

CONSIDÉRANT qu'une enseigne supplémentaire de l'entreprise sera aussi présente sur l'enseigne autonome (sur poteau) située à l'intersection du chemin de Chambly et du chemin de la Carrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le 1475, chemin de Chambly, concernant l'installation d'une deuxième enseigne appliquée sur un mur.

### **8.2 Dérogation mineure 13-DM-08 – Lot projeté no 5 283 023 – 2913 à 2935, rue des Galets**

**13-05-193**

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation de deux résidences multifamiliales isolées à l'intérieur d'un projet intégré, soit le 2913 au 2923 et le 2925 au 2935, rue des Galets, à une distance l'une de l'autre de 6,18 mètres;

CONSIDÉRANT que les deux bâtiments concernés situés respectivement sur les lots nos 5 198 312 et 5 199 134 sont actuellement séparés par une ligne mitoyenne;

CONSIDÉRANT que les marges de recul latérales, dans un cas comme dans l'autre, sont conformes au règlement actuel;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite un changement de tenure de propriété sous forme de copropriété divise, entraînant l'annulation de la ligne de lot mitoyenne;

CONSIDÉRANT que ce changement de tenure de propriété exigera un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'approbation d'un projet de lotissement ne doit pas avoir pour résultat de rendre non conforme l'implantation des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation de deux résidences multifamiliales isolées à l'intérieur d'un projet intégré, soit le 2913 au 2923 et le 2925 au 2935, rue des Galets, à une distance l'une de l'autre de 6,18 mètres au lieu de 8 mètres.

### **8.3 Demande 13-PIIA-06 – Affichage commercial – 1475, chemin de Chambly**

**13-05-194**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant un projet d'affichage de deux enseignes appliquées sur le bâtiment commercial et de l'ajout d'un socle sur une enseigne autonome pour la station service situé 1475, Chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT que ladite enseigne autonome aura une hauteur supplémentaire de 30 centimètres seulement dû à la présence du socle et que cette enseigne a déjà fait l'objet d'approbation en vertu du règlement sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'affichage commercial de l'enseigne autonome modifiée par la présence d'un socle;

D'APPROUVER l'enseigne appliquée sur le mur principal de la station service faisant face au chemin de Chambly;

DE REFUSER la deuxième enseigne appliquée sur le mur de la station service faisant face au chemin de la Carrière.

### **8.4 Demande 13-PIIA-07 – Projet de développement sous forme de projet intégré avec rue privée – Pointe nord de l'île aux Lièvres**

**13-05-195**

CONSIDÉRANT que le règlement no 243-99 modifiant le règlement de zonage no 243 afin d'autoriser des projets intégrés notamment dans la zone MN2-148 (secteur de la pointe Nord de l'île aux Lièvres) est entré en vigueur en date du 22 mars 2013;

CONSIDÉRANT que le règlement no 244-7 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 244 afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions en milieu naturel d'intérêt, notamment dans la zone MN2-148 (secteur de la pointe Nord de l'île aux Lièvres), est entré en vigueur en date du 22 mars 2013;

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA, no 13-PIIA-07 a été présentée par le demandeur Développement de la Seigneurie des Îles inc., lors de l'assemblée régulière du CCU tenue lundi le 8 avril 2013;

CONSIDÉRANT que dans la zone MN2-148 touchée par le projet de développement, le règlement de zonage no 243 et ses amendements prévoient la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) uniquement lorsque le conseil accepte de modifier la réglementation en vigueur, moyennant l'acceptation dudit plan d'aménagement d'ensemble couvrant la totalité des propriétés d'un promoteur;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement de zonage à l'intérieur de la zone MN2-148 n'est nécessaire à la réalisation du projet, l'analyse des critères d'évaluation du projet ne s'applique pas dans ce cas-ci;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, le CCU a donné sa recommandation sur cette demande PIIA no 13-PIIA-07 en lien avec les objectifs et les critères inscrits au règlement sur les PIIA no 244 et ses amendements, lors de son assemblée régulière tenue lundi le 8 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin privée, apparaissant au plan de la demande no 13-PIIA-07 est prévue dans une zone de grand courant d'une plaine inondable (zone de récurrence 0-20 ans) identifiée au règlement de zonage 243;

CONSIDÉRANT que l'approbation du PIIA est obligatoirement liée au respect de l'ensemble de la réglementation municipale et plus spécifiquement, au respect des dispositions de l'article 141 du règlement de zonage no 243 et ses amendements interdisant les ouvrages et les constructions dans la zone de grand courant d'une plaine inondable à moins que ces travaux fassent l'objet d'une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'une telle demande de dérogation, exigeant une caractérisation exhaustive du milieu naturel, a été faite par Développement de la Seigneurie des Îles inc. en rapport aux travaux de construction de la rue projetée spécifiquement dans sa partie parcourant la zone de grand courant;

CONSIDÉRANT que ladite dérogation n'a pas encore été accordée et que les négociations entre Développement de la Seigneurie des Îles inc. et les autorités provinciales compétentes, n'ont pas encore été complétées;

CONSIDÉRANT qu'en les circonstances, l'aménagement d'une partie du chemin privé dans la zone de grand courant de la plaine inondable contrevient à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 31 du règlement no 244 et ses amendements sur les PIIA, un des objectifs d'aménagement relatifs à l'implantation des bâtiments est d'intégrer le développement au milieu naturel avec le moins d'impact;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de zonage no 243 et ses amendements, un chemin privé est défini comme étant une voie de circulation de propriété privée dont le tracé et l'ouverture doivent être approuvés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal désapprouve le plan du projet de développement de la Pointe Nord de l'île aux Lièvres tel que présenté dans la demande de PIIA no 13-PIIA-07 pour les motifs énoncés dans les « considérants » ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

#### **8.5 Cession de terrain pour fins de parc – Permis de lotissement – Lot no 4 945 689 – Partie commerciale du Quartier Branché**

**13-05-196**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement du lot no 4 945 689, pour la partie commerciale du projet de développement « Quartier Branché »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER pour fins de parcs, les superficies de terrain suivantes à être cédées à la Ville dans le cadre de la demande de subdivision cadastrale du lot no 4 945 689 (voir annexe I, Plan cadastral parcellaire préparé par Denis Dubois, a.g., en date du 4 février 2013, minute 18980);

- **Terrain no 1** : Bande de 5,0 m. de largeur x 258,52 m. : **1 290,8 m<sup>2</sup>** située dans le secteur résidentiel du Quartier Branché, Phase III, (voir annexe II, Plan cadastral parcellaire préparé par Denis Dubois, a.g. en date du 2 avril 2013, minute 19152);
- **Terrain no 2** : Terrain résiduel dont la superficie totale à aménager est de **469,96 m<sup>2</sup>** de part et d'autre d'une voie de circulation à construire sur le terrain enregistré en réserve portant le numéro de lot no 4 957 428 (voir annexe III, Extrait de la matrice graphique en date du 24 avril 2013);



- **Terrain no 3** : Terrain dont la superficie totale à aménager est de **32 m<sup>2</sup>** situé sur le lot projeté no 5 241 967 (voir annexe IV, Extrait de la matrice graphique en date du 24 avril 2013).

Le tout tel que démontré auxdites annexes pour en faire parties intégrantes.

### **8.6 Acceptation d'un projet de lotissement avec ouverture de rue – Lot no 4 759 889**

**13-05-197**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement avec ouverture de rue pour le lot no 4 759 889;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'APPROUVER le projet de subdivision avec rues du plan cadastral parcellaire tel que préparé par Jean-Philippe Roux, a.g., le 7 mai 2013, minutes 3777, dossier D 6505.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 Dépôt du sommaire des états financiers 2012 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du sommaire des états financiers 2012 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **10.1 Demande d'aide financière – Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés**

**13-05-198**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés, une aide financière d'un montant de 500 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.2 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno – Remise de diplômes honorifiques et Gala Méritas de 5<sup>e</sup> secondaire**

**13-05-199**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la remise de diplômes honorifiques et Gala Méritas de l'École secondaire du Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire du Mont-Bruno une aide financière de 100 \$ pour la remise de diplômes honorifiques et Gala Méritas de 5<sup>e</sup> secondaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.3 Demande d'aide financière – AFEAS Chambly-Carignan**

**13-05-200**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'AFEAS Chambly-Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'AFEAS Chambly-Carignan une aide financière d'un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.4 Demande de prêt de salle – Zumbathon**

**13-05-201**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle du centre communautaire de madame Nancy Benfeito afin d'y tenir une levée de fonds sous forme de zumbathon pour venir en aide à une famille de Carignan ayant tout perdu lors de l'incendie de leur propriété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle communautaire à madame Nancy Benfeito, afin d'y tenir une levée de fonds sous forme d'un zumbathon le 5 mai de 13 h 30 à 15 h 30.

**10.5 Permission de sollicitation porte à porte – Fondation canadienne Espoir jeunesse**

**13-05-202**

CONSIDÉRANT la demande de sollicitation de porte à porte de la Fondation canadienne Espoir jeunesse pour leur campagne de prévention et de sensibilisation sur le territoire de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE refuser la demande de sollicitation de porte à porte sur le territoire de Carignan à la Fondation canadienne Espoir jeunesse.

**10.6 Demande d'aide financière – Relais pour la vie de Chambly – Société canadienne du cancer**

**13-05-203**

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement Le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, qui se tiendra le 7 juin au centre Robert-Lebel à Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 1 000 \$ à la Société canadienne du cancer;

QUE ladite aide soit utilisée en guise de commandite pour une équipe représentant la Ville de Carignan, le cas échéant;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**11. ENVIRONNEMENT**

**11.1 Proclamation – 29 mai 2013 – Jour de l'Abeille à Miel**

**13-05-204**

CONSIDÉRANT que les abeilles à miel constituent la pierre d'angle dans le soutien de notre agriculture alimentaire et de la stabilité de notre environnement;

CONSIDÉRANT que les abeilles à miel se déciment en très grand nombre pour des raisons inexplicables, non seulement au Canada, mais dans tous les pays et à travers tous les continents où il s'en fait l'élevage;

CONSIDÉRANT les graves menaces auxquelles est confronté l'abeille à miel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan appuie M. Clinton Shane Ekdahl dans ses démarche auprès du gouvernement fédéral;

DE proclamer le 29 mai « JOUR DE L'ABEILLE À MIEL »;

DE transmettre copie de cette résolution à M. Clinton Shane Ekdahl, fondateur de la « Journée de l'Abeille à Miel ».

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

### **12.1 Paiement de facture 2013-000038 – Association de hockey mineur de Chambly, saison 2012-2013**

**13-05-205**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Chambly, l'Association du hockey mineur de Chambly et la Ville de Carignan le 28 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit que la Ville de Carignan assumera un montant de 150 \$ par joueur inscrit sur présentation d'une liste détaillée des joueurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACQUITTER la facture no 2013-000038 de la Ville de Chambly au montant de 27 000 \$ représentant 180 joueurs pour la saison 2012-2013.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

## **13. RÉGLEMENTATION**

### **13.1 Dépôt – Certificat de tenue de registre – Règlement no 454-E**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du certificat du greffier faisant état que le règlement no 454-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Bernard-Boucher ainsi qu'une partie de Grande Allée et décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 440 000 \$ n'est pas réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

### **13.2 Dépôt – Procès verbal de correction – Règlement no 452-E**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du procès-verbal de correction du greffier concernant le règlement no 452-E.

### **13.3 Adoption – Règlement no 243-103**

**Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme**

**13-05-206**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-103 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-103 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme.

### **13.4 Adoption – Règlement no 243-104**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster des dispositions d'implantation et de permettre des résidences unifamiliales jumelées d'un seul étage du côté Est du prolongement du boulevard Désourdy**

**13-05-207**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-104 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster des dispositions d'implantation et de permettre des résidences unifamiliales jumelées d'un seul étage du côté Est du prolongement du boulevard Désourdy, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-104 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster des dispositions d'implantation et de permettre des résidences unifamiliales jumelées d'un seul étage du côté Est du prolongement du boulevard Désourdy.

**13.5 Avis de motion – Règlement no 456-U**  
Règlement de construction

13-05-208

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement de construction no 456-U.

**13.6 Adoption – Projet de règlement no 456-U**  
Règlement de construction

13-05-209

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement de construction no 456-U, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement de construction no 456-U.

**13.7 Avis de motion – Règlement no 453-1-E**

**Règlement no 453-1-E modifiant le règlement no 453-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 100 000 \$**

13-05-210

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 453-1-E modifiant le règlement no 453-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 100 000 \$.

**14. INFORMATIONS**

**15. DIVERS**

**15.1 Inscription – Colloque Événement Couronne Sud : Tous ensemble d'une seule voix**

13-05-211

CONSIDÉRANT le colloque Événement Couronne Sud : Tous ensemble d'une seule voix qui se tiendra le 6 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne ainsi que la conseillère Elena Sanchez au colloque Événement Couronne Sud : Tous ensemble d'une seule voix, au coût de 74,73 \$ par personne, taxes incluses;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

### **15.2 Création – Service des incendies**

**13-05-212**

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de Chambly de ne pas renouveler l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'AUTORISER la création d'un service des incendies à Carignan;

DE transférer une somme de 100 000 \$ des surplus libres à être répartis vers les postes budgétaires débutant par 02-22100, unité administrative incendie.

### **15.3 Mandat – Consultant spécialisé en incendie**

**13-05-213**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

DE mandater l'entreprise Michel Richer inc., consultant spécialisé en incendie, au montant de 16 671,38 \$ taxes incluses, afin d'assurer la coordination des actions pour la mise en place d'un nouveau service incendie.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13040-412.

### **15.4 Embauche – Directeur du service des incendies**

**13-05-214**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'EMBAUCHER monsieur Alexandre Tremblay au poste de directeur du service des incendies, le tout conformément aux termes et conditions à intervenir entre les parties;

D'INTÉGRER le poste de directeur du service des incendies à la classe 7 de la grille salariale du personnel-cadre;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat à intervenir.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-22100-141.

**15.5 Mandat – Directeur général – Prolongement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie**

**13-05-215**

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie entre la Ville de Chambly et la Ville de Carignan arrive à échéance le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT l'échec des multiples tentatives tant des représentants de la Ville que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de voir à une possible reconduction de ladite entente;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer aux citoyens de la Ville de Carignan une protection en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

DE mandater le directeur général afin de négocier avec les représentants de la Ville de Chambly les termes d'une prolongation de l'entente intermunicipale relativement à la fourniture d'un service de sécurité incendie, et ce, jusqu'en août 2014.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**13-05-216**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée à 21 h 30.

---

Rémi Raymond  
Greffier

---

Louise Lavigne  
Mairesse